

Intermarché. Un prix garanti pour les éleveurs

Frédérique Le Gall

Les enseignes de la grande distribution, multiplient les gestes pour tenter d'apaiser la colère des agriculteurs. Ainsi, Intermarché propose à ses éleveurs de porc partenaires un nouveau mécanisme de rémunération, avec prix garanti pendant cinq ans.

Alors que le cours du porc est aujourd'hui au plus bas (1,11 euro du kilo au marché du porc de Plérin pour un coût moyen de production évalué à 1,48 euro), Intermarché et son pôle agroalimentaire Agromousquetaires ont annoncé hier qu'ils allaient assurer à leurs éleveurs un prix d'achat pouvant atteindre 1,50 euro du kilo, primes comprises, dans le cadre d'un contrat de cinq ans. Les primes et autres plus values versées aux éleveurs varient selon les cas de 0,15 à 0,17 euro du kilo de porc.

Un prix indexé

« Cela fait plusieurs mois que l'on travaille sur cette proposition de contrat. Pour en arriver là, on a rencontré l'ensemble des organisations, on a repris les statistiques et



Yves Audo, vice-président d'Agromousquetaires. (Photo F.L.G.)

on a fait le tour des groupements », explique Yves Audo, vice-président d'Agromousquetaires.

Prix pivot et prix plancher

Le prix proposé aux éleveurs présente l'originalité d'être indexé sur les fluctuations du coût de l'alimentation animale (soja et blé) qui pèse 65 % du coût d'élevage d'un porc. Ainsi, selon Yves Audo, les produc-

teurs n'auront pas à subir seuls les aléas de la volatilité des cours des matières premières.

« On part aujourd'hui sur un prix pivot d'1,33 euro, hors primes. Tant que le prix du marché est compris entre 1,13 et 1,60 euro, les éleveurs reçoivent 1,33 euro. En cas de scénario catastrophe, on leur garantit un prix plancher de 1,28 euro. Si le prix est supérieur à 1,60 euro, on paie les éleveurs au prix du marché. Avec ce système, on offre de la visibilité aux producteurs ».

En revanche, l'enseigne des Mousquetaires précise que les contrats qui sont tripartites (Agromousquetaires, le producteur et son groupement) sont limités à 50 % de la production de l'éleveur afin de laisser à ce dernier « une certaine flexibilité ».

A terme, l'ambition d'Intermarché est de contractualiser au moins 1,2 million de têtes, soit la moitié de ses volumes de production. Le groupe qui compte trois abattoirs de porcs et sept unités de production de charcuterie, précise que les premiers contrats (une vingtaine environ) seront signés le 1^{er} mars à Josselin.